



Conférence

"Contribuer à la démocratie : renforcer les capacités pour répondre aux besoins des parlementaires en matière d'information et de savoir".

16 octobre 2008
Genève (Suisse)

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Date et lieu

1. La **Conférence sur le thème "Contribuer à la démocratie : renforcer les capacités pour répondre aux besoins des parlementaires en matière d'information et de savoir"** se tiendra le jeudi 16 octobre 2008, matin et après-midi. Cette conférence est organisée conjointement par l'Union interparlementaire, l'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) et la Section chargée des services de bibliothèque et de recherche destinés aux parlements de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA). Elle aura lieu le lendemain de la clôture de la 119^{ème} Assemblée de l'UIP.
2. Elle se déroulera dans la salle 2 du Centre international de Conférences de Genève (CICG).

Centre international de Conférences de Genève (CICG)
17, rue de Varembe, Case postale 13
CH - 1211 Genève 20 (Suisse)
Tel. : +41 22 791 91 11
Fax : +41 22 791 90 64
Courriel : info@cicg.ch
Site Web : www.cicg.ch

Participation et inscription

3. Participeront à la Conférence des parlementaires, des Secrétaires généraux des parlements et des administrateurs des services de bibliothèque et de recherche des parlements.
4. Il est demandé aux délégations de compléter et de renvoyer le formulaire d'inscription ci-joint à l'adresse ci-après, **au plus tard le lundi 15 septembre**.

Union interparlementaire
5, chemin du Pommier
Case postale 330
CH - 1218 Le Grand-Saconnex/Genève
Suisse
Fax : +4122 919 41 60
Courriel : postbox@mail.ipu.org

5. Dans la mesure du possible, les délégués feront aussi partie de la délégation officielle de leur pays à la 119^{ème} Assemblée de l'UIP, de manière à simplifier les questions d'organisation et de sécurité. A titre d'exemple, les délégués qui feront partie de la délégation officielle de leur pays à l'Assemblée auront plein accès au CICC.
6. Les délégués qui ne feront pas partie de la délégation officielle de leur pays à la 119^{ème} Assemblée de l'UIP devront obtenir un badge. Pour ce faire, ils devront :
- s'inscrire auprès du Secrétariat de l'UIP, au plus tard le 15 septembre 2008, au moyen du formulaire ci-joint,
 - se présenter en personne au guichet d'inscription, à leur arrivée à Genève. Le guichet d'inscription au CICC sera ouvert le jeudi 16 octobre, de 8 h.30 à 17 heures,
 - présenter un passeport en cours de validité, conforme aux indications figurant dans la liste des délégués communiquée par l'UIP,
 - s'ils perdent leur badge, en informer immédiatement le guichet d'inscription et en demander le remplacement par écrit.

Liste des délégués

7. Une liste provisoire des délégués sera publiée sur la base des confirmations reçues par le Secrétariat de l'UIP au 30 septembre 2008. Pour des raisons techniques, il ne sera pas possible de produire une liste révisée sur place, mais il en sera publié une après la fin de la session sur le site Web de l'UIP. Il est donc demandé aux délégués d'indiquer toute modification à apporter à la liste provisoire au Secrétariat de la Conférence, avant 16 heures, le jeudi 16 octobre 2008.

Dispositions relatives au déroulement de la Conférence

8. Au début de chaque séance, un intervenant fera un discours liminaire. Les délégués pourront ensuite participer au débat soit en formulant des observations succinctes, soit en posant des questions. Compte tenu de la nature essentiellement informelle du débat, il ne sera pas établi de liste d'orateurs à l'avance. L'ordre des interventions et des questions sera laissé à l'appréciation des animateurs.

Langues

9. L'interprétation simultanée sera assurée en anglais, en arabe, en espagnol et en français. Deux cabines supplémentaires ont été prévues pour l'interprétation dans d'autres langues qui sera assurée par des interprètes accompagnant les délégations nationales et payés par elles. La documentation officielle de la Conférence et des réunions connexes sera disponible exclusivement en anglais et en français.

Documents

10. Les seuls documents officiels de la Conférence sont le programme, l'ordre du jour, la liste des délégués, les documents de séance établis par les orateurs invités et les notes d'information émanant du Secrétariat de la Conférence.

11. Les participants et observateurs qui souhaiteraient distribuer leurs propres documents (écrits ou autres) en rapport avec le thème de la Conférence pourront utiliser une table prévue à cet effet devant la salle de réunion.

Visas

12. L'entrée en Suisse est strictement réglementée et est refusée à quiconque ne possède pas le visa requis. Les délégués ayant besoin d'un visa d'entrée doivent le demander au consulat ou à la mission diplomatique suisse chargée de ces formalités dans leur pays de résidence.

13. Nous appelons votre attention sur le fait que l'aéroport de Genève est situé à la frontière franco-suisse et que l'on peut y accéder du côté français. Certains vols venant de Paris ou d'autres aéroports français à destination de Genève sont considérés comme des vols intérieurs. Aussi les délégués qui transitent par la France doivent-ils s'informer auprès des autorités françaises compétentes sur le point de savoir si un visa français ou un visa de l'Union européenne est requis en cas de transit par un aéroport français à destination de Genève.

14. Ces dernières années, on a constaté que des délégations en nombre toujours plus grand sollicitaient une assistance pour les visas d'entrée en Suisse et que ces demandes étaient souvent adressées à l'UIP très tardivement. L'UIP continuera à prêter assistance aux délégués mais leur attention est appelée sur le fait que les autorités suisses exigent le respect d'un délai précis.

Toute délégation ayant besoin d'une assistance devra donc adresser sa demande le plus tôt possible et, en tout état de cause, pas moins de trois semaines avant la date d'arrivée. En pareil cas, les informations ci-après sont requises : nom et prénom, date et lieu de naissance, nationalité, type et numéro du passeport national (dates de délivrance et d'expiration), date d'arrivée et numéro de vol. Il est impossible de garantir que les demandes de dernière minute, en particulier celles qui sont reçues durant le week-end lorsque les services suisses compétents sont fermés, seront traitées à temps.

15. Veuillez noter que, à titre très exceptionnel, lorsqu'un délégué n'a pu obtenir de visa du consulat ou de la mission suisse dans son pays de résidence, un visa peut être obtenu à l'arrivée à l'aéroport de Genève, à condition que l'on en ait informé le Secrétariat de l'UIP à Genève par courriel (postbox@mail.ipu.org) ou par fax (+4122 919 41 60) suffisamment longtemps à l'avance, afin de respecter la date limite indiquée plus haut.

Hébergement

16. Les frais d'hébergement seront à la charge des délégués. Il est demandé aux délégations des pays ayant une Mission permanente à Genève de faire leurs réservations par l'intermédiaire de leurs missions respectives. La plupart d'entre elles sont accoutumées à recevoir les délégations nationales aux réunions de l'ONU et à s'occuper pour elles des réservations hôtelières. Bon nombre de Missions ont en outre signé des accords préférentiels avec des hôtels situés à proximité du Palais des Nations et du CICG.

17. Les délégations des pays qui n'ont pas de représentation diplomatique à Genève peuvent faire leurs réservations soit par l'intermédiaire de leur agence de voyages habituelle, soit par le biais de l'Office du tourisme de Genève. Les délégations qui souhaiteraient utiliser les services de l'Office du tourisme sont priées de contacter Genève Tourisme. Toutefois, il est rappelé aux participants que, conformément à la pratique de l'ensemble des hôtels de Genève, seules les réservations assorties d'un numéro de carte bancaire à titre de garantie seront confirmées.

GENÈVE TOURISME

Bureau des Congrès
Rue du Mont-Blanc 18
CH - 1211 Geneva 1

Tél. : +41 22 - 909 70 20

Fax : +41 22 - 909 70 21

Courriel : reservation@geneve-tourisme.ch

Services de dactylographie, de reprographie et services Internet

18. Aucun service de dactylographie ou de reprographie ne sera disponible pour les délégués. Par contre, un cybercafé sera mis à leur disposition au CICG, durant la Conférence.

Guichet d'information

19. Le guichet d'inscription fera également office de guichet d'information et prendra les messages pour les délégués. Les objets trouvés devront être remis et demandés à ce guichet.

Bureau de poste

20. Il y a dans les locaux du CICG, un bureau de poste ouvert de 7 h.30 à 12 heures et de 13 h.45 à 18 heures.

Prescriptions sanitaires

21. Aucun certificat de vaccination n'est requis à l'entrée en Suisse ou en France.

Services de restauration

22. On trouvera au CICG une cafétéria libre-service de 450 places ainsi qu'un bar.

Services médicaux

23. Pour les urgences médicales, les délégués devront contacter le « Service d'urgence de l'Association des médecins de Genève » (tél. local :022/320 25 11).

Transports sur place et taxis

24. Le CICG est desservi par les transports en commun. Le bus n°8 qui va de Veyrier à l'avenue Appia, passe par Rive (centre-ville), par la place Cornavin (gare ferroviaire), la Place des Nations (Palais des Nations) et l'UIT, qui se trouve à côté du CICG. Le bus n°5, quant à lui, va de l'hôpital à Palexpo et dessert la place Cornavin et l'arrêt Varembe, tout près de l'UIT et du CICG. Enfin, le bus « F » va de la gare Cornavin à Ferney-Voltaire (France) et dessert les arrêts Varembe et Place des Nations. Pour se rendre au Siège de l'UIP, les participants pourront prendre le bus n°3 qui va des Crêts-de-Champel à Gardiol, avec un arrêt à la Maison des Parlements. Les tickets doivent être achetés et validés **avant** de monter dans le bus. Ils s'achètent à l'unité dans les machines qui se trouvent aux principaux arrêts. Des cartes valables pour plusieurs trajets peuvent également être achetées à un tarif avantageux auprès des marchands de journaux de la ville signalant « TPG » (Transports publics genevois – www.tpg.ch) sur leur devanture.

25. Pour information, à Genève, les taxis se déplacent sur appel téléphonique, mais il n'est pas possible de les hélér dans la rue. Les chauffeurs connaissent le centre de conférences sous le nom de CICG (rue de Varembe). Il y a des stations de taxis sur la plupart des grandes places de Genève, ainsi que devant le Palais des Nations. Enfin, des centrales de taxis sont joignables aux numéros suivants : 022/320 20 20, 022/320 20 22 ou 022/331 41 33.

Conditions climatiques

26. En octobre, le temps est particulièrement variable à Genève, avec des risques de vents froids et de pluie. La température moyenne est de 10°C. Il est donc recommandé aux délégués de se munir de vêtements chauds, ainsi que d'un parapluie et d'un imperméable.

Monnaie

27. La monnaie en circulation en Suisse est le franc suisse qui se compose de billets (de 10, 20, 50, 100, 200 et 1 000 francs) et de pièces (de 5, 10, 20 et 50 centimes et de 1, 2 et 5 francs).

28. La plupart des devises peuvent être changées dans les banques, bureaux de changes et hôtels locaux. Par ailleurs, les cartes bancaires les plus répandues sont acceptées à peu près partout en Suisse et en France.

Courant électrique

29. En Suisse comme en France, le réseau électrique est alimenté en 220 volts, avec une fréquence de 50 Hz.

Demandes de renseignements complémentaires

30. Les demandes de renseignements complémentaires au sujet de la Conférence sont à adresser aux organismes suivants :

Union interparlementaire
Chemin du Pommier 5
Case postale 330
CH - 1218 Le Grand-Saconnex/Genève
Suisse
Tél.: +4122 919 41 50
Fax: +4122 919 41 60
Courriel : postbox@mail.ipu.org